

Appel à projet Vie Lycéenne Dossier de candidature

La date limite du retour des dossiers de candidature est fixée au **jeudi 10 juin 2021, délai de rigueur**

Etablissement :

Intitulé du projet :

Personnel de l'établissement référent du projet :

Nom : Prénom : Fonction :

Courriel :@.....

THÉMATIQUES DU PROJET

La **thématique** portée cette année est « **Tous unis contre la Haine** ». Vous trouverez ci-dessous deux extraits de l'intervention, lors du conseil académique de la vie lycéenne du mercredi 17 mars (compte-rendu sur Partage), de M. William Schuman, enseignant de philosophie et chargé de mission auprès du recteur « Lutte contre la haine » :

« Discriminations, harcèlement, racisme, antisémitisme, ne sont souvent que les expressions différentes d'un même affect mortifère qui est la haine de l'autre. Le milieu scolaire, comme le reste de la société, rencontre des comportements et des actes qui relèvent de ce sentiment. Il revient à l'Ecole par ses moyens que sont l'intelligence, le savoir, la connaissance, de lutter contre cet affect qui dénoue le lien social et renvoie chacun à son ressentiment. Le citoyen que forme l'Ecole de la République se doit d'apprendre non seulement à exercer librement son jugement mais aussi à voir en l'autre le même que soi ».

« Lutter contre la haine commence déjà par le fait de donner à penser cet affect destructeur. Dans un second temps les élèves s'engagent à produire une action visant à promouvoir en particulier les valeurs de fraternité et de solidarité envers leurs camarades. Car si la haine est une « passion » (ce que je subis), un moyen de s'en libérer (si cela est possible) est de lui opposer une activité créatrice. »

Ci-dessous, vous pouvez cocher la case ou les cases correspondantes aux axes dans lequel entre votre projet :

• Projet citoyenneté	
• Projet santé	
• Projet culture	

✚ Le projet visé s'inscrit-il dans un des axes du projet d'établissement ? Si oui, lequel :

.....

✚ Le projet a-t-il été présenté en conseil d'administration ? Oui Non

DESCRIPTION DU PROJET

Merci de compléter ce tableau le plus précisément possible,

<p>Éléments de diagnostic qui justifient la mise en place du projet</p> <p><i>(qu'est ce qui nécessite d'être amélioré)</i></p>	
<p>Description du projet et objectif(s) visé(s)</p>	
<p>Elèves et Personnels impliqués dans le projet</p>	<i>Elèves (effectif, classes et/ou niveaux) :</i>
	<i>Personnels :</i>
<p>Partenaires associatifs ou institutionnels</p>	
<p>Date(s) de mise en œuvre du projet</p>	
<p>Lieu(x)</p>	
<p>Démarche éducative et pédagogique</p>	<i>Rôle des différents personnels dans le projet : qui fait quoi ? quand ? comment ? avec qui ?</i>
	<i>Rôle du (des) partenaire(s) :</i>
<p>Analyse du projet</p>	<p><i>Lien avec les « textes vie lycéenne », les programmes</i></p> <p><i>Ce projet peut-il être considéré comme innovant ?</i></p>

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR RÉALISER LE PROJET

Coût du projet (détailler, joindre devis si déjà réalisé)	
Participation financière de l'établissement	<i>Précisez le montant</i>
Partenaire(s) financier(s)	<i>Indiquez les noms des partenaires du projet et les subventions obtenues</i>
Ressources internes mobilisées	
Montant demandé	<i>Précisez les besoins à couvrir</i>

Fait à

le

Signature du
Chef d'établissementSignature du
vice-président(e) du CVLSignature du
gestionnaire

Appel à projet Vie Lycéenne Année scolaire 2020-2021

(Notice explicative)

I. Préambule

Les dispositions de la circulaire n°2014-092 du 16-07-2014 « Favoriser l'engagement des élèves », visent à encourager et à redynamiser les initiatives lycéennes au sein des établissements scolaires, notamment par la mise en place de la procédure d'appel à projets. Cette dernière a pour objet d'attribuer une dotation financière annuelle sur la base de projets spécifiques présentés par le Conseil de la Vie Lycéenne et élaborés sous la responsabilité du chef d'établissement.

Afin de garantir le bon fonctionnement des CVL des lycées de l'académie, ces derniers sont destinataires chaque année de crédits « fonds de vie lycéenne ». Cette dotation financière est d'un **montant de 200 euros** minimum par établissement. Elle permet de mener la campagne de communication pour les élections.

L'appel à projet dont il est question dans ce dossier a pour objet d'encourager l'engagement et la participation des lycéens au sein de leur établissement et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Le montant attribué dépend de l'enveloppe global et du projet déposé.

Ce montant sera versé dans le courant du premier trimestre 2021-2022 aux établissements dont les projets auront été retenus à partir des critères arrêtés par les membres du Conseil Académique à la Vie Lycéenne (CAVL). Ainsi, pour cette année, les projets devront entrer dans la thématique « Tous unis contre la Haine ». Pour aider les élèves, vous pouvez vous appuyer sur les ressources d'Eduscol et de la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT - DILCRAH :
<https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
<https://eduscol.education.fr/1695/semaine-d-education-et-d-actions-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
<https://www.dilcrah.fr/>

M. William Schuman peut également répondre à vos questions : william.schuman@ac-nancy-metz.fr

Il convient d'être attentif à ce que les projets soient élaborés et mis en œuvre par les lycéens : la demande de subvention doit émaner des représentants lycéens du CVL. L'appel à projet doit être signé par le vice-président du CVL.

Enfin, toutes les ressources humaines académiques et départementales doivent être sollicitées pour la réalisation de ces projets (DAVL, CLEMI, DAAC, chargés de missions), avant le recours à des prestataires extérieurs.

II – Modalités

A. Le dépôt de candidature

Les dossiers de candidature sont téléchargeables à partir du site internet académique : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/vie-lyceenne/wp/appel-a-projet-vie-lyceenne/>.

Toute candidature sera envoyée au délégué académique à la vie lycéenne par courrier électronique : laurent.mascherin@ac-nancy-metz.fr ou par voie postale à l'adresse **au plus tard le jeudi 10 juin 2021, délai de rigueur**, revêtue de la signature du chef d'établissement et du vice-président(e) du CVL, à l'adresse :

DAVL – DASAEE
Rectorat de l'académie de Nancy-Metz
2, rue Philippe de Gueldres
CO n°30013
54035 Nancy cedex

B. Attribution des fonds

Les représentants lycéens au CAVL désigneront les projets retenus **la semaine du 14 juin 2021**.

Une notification précisant le montant de la subvention sera envoyée au chef d'établissement à partir du **21 juin 2021**.

C. Réalisation des projets

Les établissements qui candidatent à l'appel à projet s'engagent, durant l'année 2021-2022 et **avant le 4 juillet 2022**, à envoyer à l'adresse laurent.mascherin@ac-nancy-metz.fr :

Objet du mail : Appel à projet vie lycéenne – réalisation – Nom établissement

- une photo du projet réalisé avec un titre
- un court paragraphe qui résume les conditions de sa réalisation